Praeconis
COURTIER GROSSISTE MUTUALISTE

CHARTE DU COURTIER

Courtier pour être **au plus proche de nos clients,**
Grossiste pour proposer aux adhérents **des tarifs les moins chers,**
Mutualiste car notre métier **est de protéger.**

NOTRE ACTION REPOSE SUR DES COURTIERS DE PROXIMITÉ, COMPÉTENTS, ÉTHIQUES ET HONNÊTES, dont le métier est d'anticiper et déterminer vos besoins, de trouver parmi les solutions existantes celles qui vous conviennent pour une protection optimale de vos enfants et votre famille.

Pour Praeconis, vous protéger, ce sont aussi des droits et des devoirs que respecte chacun de nos courtiers partenaires.

DEVOIR D'EMPATHIE DU COURTIER

Le premier devoir du courtier est de **vous écouter et de vous comprendre**, vous et votre famille. Quels sont vos projets, quelles sont les envies de votre famille, à quelle période de votre vie êtes-vous ? Un bon courtier prend le temps de vous écouter.

DEVOIR ÉTHIQUE DU COURTIER

Le courtier n'est pas un VRP. Il n'est pas là pour placer une solution, mais pour agir pour le bien de ses clients et leur famille. Le courtier se doit de vous proposer **la meilleure des protections, au prix juste,** au regard des risques que vous encourez.

DROIT À L'INVENTIVITÉ DU COURTIER

Nos partenaires courtiers ont le droit d'être inventifs pour adapter les solutions existantes à votre situation réelle et vous protégez, vous, vos enfants, votre famille **au mieux au prix le plus juste.**

DEVOIR D'EXEMPLARITÉ DU COURTIER

Nos courtiers respectent les lois :
celle sur la protection de vos données (RGPD), celle sur le démarchage téléphonique.
Nous assurons des formations pour hisser nos courtiers partenaires à l'exigence de l'excellence.

DEVOIR DE CONSEIL DU COURTIER

Le courtage ne se fait plus que sur la place du village. Nos partenaires, parce qu'ils vous connaissent, ont le devoir de vous alerter sur les risques fréquents auxquels votre famille ou vous êtes sujets à chaque âge et dans chaque métier ou activité. Maladie, dépendance, épargne, obsèques, mais aussi moment agréable imposant de changer de vie... **le courtier a le devoir de vous aider à anticiper.**

DEVOIR DE BONNE FOI DU COURTIER

Le courtier doit dire la vérité : chaque solution comporte des limites, des cas non couverts.
Le courtier ne place pas la solution la moins chère, mais la plus adaptée. Il doit vous informer de la réalité de la protection qu'il vous propose.

Charte Du Courtier Certification